

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

SÉANCE DU 14 AVRIL 2010

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOIBE, SARASOLA, BOURDET-PEES, VALIANI, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, MALEIG, GINIEIS, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Anne-Marie BARRERE à André BERNOS  
Jean-Claude ELICHIRY à Jean MENE-SAFRANE  
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE  
Dolores CABELLO à Robert BAREILLE  
Fabien REICHERT à Bernard UTHURRY  
Gilles BITAILLOU à Véronique PEBEYRE  
Patrick MAILLET à Philippe GARROTE  
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY  
Patrice CRESTE suppléant de Henri GIMENEZ  
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET  
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, France JAUBERT-BATAILLE, Bernadette BOERIE.

---

### RAPPORT N° 5

#### **PARVIS : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA VILLE D'OLORON**

M. GAILLAT rappelle que suivant délibération du Conseil Communautaire du 18 octobre 2006, la maîtrise d'ouvrage de l'opération PARVIS a été déléguée à la CCPO par la ville d'Oloron. La convention correspondante était basée sur un montant d'opération de 2 100 000 € HT et une participation de la ville d'Oloron à hauteur de ce montant déduction faite des subventions.

Les adaptations techniques apportées au projet en cours de chantier, liées notamment à l'abandon du projet sur l'emprise Carçabal, ont porté le montant de l'opération à 2 200 000 € HT.

Le montant des aides n'étant pas évolutif (dossier déposé sur le montant initial), la participation de la ville passe de 1 235 000 € à 1 335 000 € (suivant point de février 2010).

Les pratiques actuelles montrent des retards importants dans le paiement des subventions par les partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général). De ce fait et pour éviter l'application de frais financiers, la ville d'Oloron pourrait être amenée à adapter son montant de participation aux subventions réellement versées à la CCPO à partir de la production de justificatifs.

Naturellement, la CCPO remboursera les avances à la ville au fur et à mesure de la rentrée des subventions et la clôture de l'opération sera prononcée à l'achèvement du règlement de l'ensemble des subventions.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 Avril 2010

Suivent les signatures

Le Président,

**Bernard UTHURRY**